

Aide-mémoire aux médecins

Projet-pilote d'intégration de l'imagerie médicale à l'APSS*

C'est quoi?

Un projet qui repose sur deux principaux changements.

- Standardisation de quatre formulaires de requête :
 - résonance magnétique
 - tomodensitométrie
 - échographie générale
 - échographie mammaire
- Guichet unique de réception et traitement de ces requêtes

Pour qui?

Pour tous les médecins omnipraticiens et spécialistes du territoire desservi par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Qu'ils pratiquent en établissement ou en cabinet privé.

Quels sont les avantages?

Pour les usagers

- Meilleure équité de l'accessibilité pour ces quatre types d'examen
- Plus grande rapidité du traitement de la requête en fonction des priorités cliniques

Pour les médecins

- Augmentation de la qualité, la conformité et la pertinence des requêtes
- Facilité du processus de référence
- Traçabilité et suivi des requêtes plus facile
- Réduction de la saisie manuelle
- Diminution des erreurs de transcription
- Information à jour sur l'offre et la demande
- Répartition optimisée des ressources

Ça commence quand?

Le 24 septembre 2020 pour les médecins de l'Estrie pratiquant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Au début octobre 2020 pour tous les médecins de la Haute-Yamaska et de la Pommeraiie (pratiquant ou pas au CIUSSS de l'Estrie - CHUS) et pour les médecins de l'Estrie exerçant en cabinet privé.

**Tous les détails
au verso!**

1

Standardisation de quatre formulaires de requête

- Résonance magnétique
- Tomodensitométrie
- Échographie générale
- Échographie mammaire

Comment utiliser ces nouvelles requêtes

- Si vous utilisez le DME : à partir de SAFIR
- Si vous utilisez le DCI-Ariane : création d'une nouvelle ordonnance
- Si vous utilisez le télécopieur : PDF dynamiques à remplir, imprimer et à télécopier. Ces PDF vous seront fournis.

ATTENTION : idéalement, les 4 nouvelles requêtes doivent être envoyées de façon électronique au CRDSi. Ou encore, par télécopieur au CRDSi : 819 820-6448. Pour les autres requêtes, utilisez le numéro de télécopieur habituel de l'imagerie.

Priorisation

Le nouveau système intègre une échelle de priorisation clinique uniforme pour l'ensemble de la province. Les codes de priorité seront indiqués selon l'examen demandé (champ automatique).

Si la situation clinique de l'utilisateur nécessite un changement de priorité, le radiologue examinera votre requête et pourra modifier la codification.

Les codes de priorité sont aussi indiqués sur les formulaires PDF dynamiques.

2

Guichet unique de réception et traitement de ces requêtes

Le Centre de répartition des demandes de services en imagerie médicale (CRDSi) recevra automatiquement toutes les requêtes. Il vérifiera leur conformité et assurera la poursuite du processus d'attribution des rendez-vous. Le CRDSi est à l'image du CRDS déployé à l'automne 2016 pour les demandes de service en médecine spécialisée.

Les rendez-vous donnés par l'équipe d'imagerie médicale seront octroyés selon les critères de l'APSS, soit :

- la priorité clinique selon l'état de santé de l'utilisateur
- la proximité du lieu de résidence
- l'installation pouvant offrir le service

3

Autres requêtes

Requêtes urgentes et autres examens en imagerie médicale

L'acheminement de ces requêtes demeure le même que celui utilisé actuellement. Vous serez avisé lorsque le CRDSi déploiera des formulaires standardisés pour d'autres examens radiologiques.

Requêtes envoyées aux laboratoires d'imagerie médicale (LIM) privés

La procédure ne change pas. Toutefois, il ne faut pas envoyer le formulaire aux deux endroits (CRDSi et LIM).

Besoin de plus d'informations?

Communiquez avec Alain Turcotte, coordonnateur du Service d'imagerie médicale et de médecine nucléaire.

Son poste : 14926

Son courriel : alain.turcotte.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca